ASSEMBLÉE NATIONALE

Christophe BOUILLON
Député de Seine-Maritime

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 Paris

Canteleu, le 8 avril 2020

Nos réf. : CB/MHO
Dossier suivi par MHO

Objet : réserver des espaces dépôts ventes dans les grandes surfaces pour soutenir les producteurs, artisans et commerçants locaux.

Monsieur le Ministre de l'Economie,

La terrible crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui engendre des conséquences économiques désastreuses pour notre tissu de petits producteurs, artisans et commerçants partout en France.

Au vu des circonstances et du confinement mis en place, les surfaces de grande distribution alimentaire sont aujourd'hui, plus qu'hier, devenus les points de vente physiques principaux de notre pays en permettant chaque jour à nos concitoyens de venir s'approvisionner. A ce titre, l'ensemble des personnels de ces grandes surfaces font preuve d'un courage remarquable pour continuer à faire fonctionner le secteur de la distribution et de l'alimentation, essentiel à la vie de notre pays.

Les mesures sanitaires prises, qui sont indispensables pour lutter contre la propagation du COVID_19, ***ont conduit beaucoup de commerçants et artisans à cesser leur activité du jour au lendemain sans aucun moyen d'écouler leurs productions et stocks qui sont parfois périssables****. C'est la double peine pour nos producteurs, artisans et commerçants : d'une part ils sont contraints de cesser leur activité, d'autre part ils ne disposent parfois d'aucun canal alternatif viable pour écouler leurs stocks ou leurs productions qu'ils se voient obligés de jeter. Ainsi, en Normandie, un producteur de fromage d'appellation « Neufchâtel » perd chaque jour la moitié de sa production. De la même manière, en cette période de Pâques, des fleuristes et chocolatiers n'ont eu d'autres choix que de jeter leurs confections alors même qu'elles pourraient trouver acheteur si un canal de distribution existait. Depuis le 1er avril 2020, les jardineries et pépinières ont pu rouvrir leurs portes - les plants alimentaires étant considérés comme des biens de première nécessité - mais celles des fleuristes restent fermées.*

Pour éviter ces situations aberrantes sur le plan économique et environnemental au vu du gaspillage des biens périssables, ***je propose de réserver 20% de la surface disponible des grandes surfaces pour les mettre à disposition des commerçants et artisans de la zone de chalandise****. Ce système de dépôt/vente permettrait aux petits producteurs, commerçants et artisans qui ont dû fermer suite aux*

51 rue Louis Leseigneur 76360 BARENTIN ☎ : 06.43.11.63.44
contact@christophebouillon.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

mesures sanitaires d'écouler une partie de leurs productions ou de leurs stocks disponibles et ainsi de continuer à faire vivre leurs commerces.

Le prêt à porter, les librairies, les fleuristes ou encore les producteurs locaux privés de marchés en plein air pourraient être concernés. Les biens périssables - fruits et légumes frais ; œufs en coquille ; poissons, crustacés et coquillages vivants mais aussi le miel, les fleurs, les plants - seront prioritaires ; de même que le soutien à la filière agricole, horticole et apicole. La liste des producteurs, artisans et commerçants qui pourraient bénéficier du dispositif serait établie par les services de la DIRECCTE en lien avec les métiers de l'artisanat. Les chambres de commerce et d'industrie pourraient coordonner les opérations au niveau local et définir les plages horaires pour assurer une rotation entre les différents vendeurs locaux.

Des initiatives locales ont déjà vu le jour sur notre territoire, notamment dans les Hauts-de-France, en Occitanie et en Normandie. Le 24 mars, la directrice générale de l'enseigne Intermarché à Belleu et Crouy (Aisne) a lancé un appel à tous les producteurs régionaux, locaux sur Facebook pour qu'ils prennent contact avec elle : « Nous ne travaillons peut-être pas ensemble habituellement mais aujourd'hui, c'est l'occasion de le faire. Pour nos points de vente Intermarché Belleu et Crouy, nous sommes prêts pour vous aider à écouler votre production en attente de débouchés ». A Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), un appel aux producteurs locaux a également été lancé sur les réseaux sociaux par Jean-Louis Garrigues, PDG de l'enseigne Intermarché. Résultats : une augmentation de 60% des volumes de vente de fruits et légumes locaux, une mise à disposition du parking pour la vente directe de fraises et d'un espace de vente pour les chocolats moissagais Gilles Quèbres. Solidaire, Intermarché a également acheté 175 ballotins de chocolat pour les donner aux personnels soignants de la ville. A Mortagne-au-Perche et Longy-au-Perche (Orne), des partenariats entre des apiculteurs et agriculteurs locaux et les enseignes Intermarché ont également été conclus.

Il est urgent de généraliser ces pratiques dans les grandes surfaces alimentaires et sur l'ensemble du territoire en allant au-delà des mesures incitatives et des appels à la solidarité. Les grandes surfaces alimentaires ont déjà fait des efforts pour soutenir la production locale et doivent continuer à prendre leur responsabilité pour soutenir les producteurs et artisans locaux en mettant à disposition des systèmes de dépôt-vente où l'intégralité du revenu est reversé aux producteurs et artisans. Les normes de distribution habituellement en vigueur et relatives au calibrage des denrées pourraient être assouplies pour permettre l'écoulement des stocks. Une aide logistique aux producteurs, artisans et commerçants, ne disposant pas des ressources humaines et techniques suffisantes pour apporter les produits pourra être déployée. ***Il faut réserver au tissu économique local des points de ventes dans les grandes surfaces pour leur offrir un débouché économique et un canal de distribution durant cette période si particulière.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Député,



Christophe BOUILLON

51 rue Louis Leseigneur 76360 BARENTIN ☎ : 06.43.11.63.44
contact@christophebouillon.fr